

## ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Revenu agricole Question écrite n° 11421

## Texte de la question

M Jean-Claude Boulard attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la foret sur la situation economique et sociale des exploitants agricoles. En effet, les statistiques economiques indiquent en fin d'annee 1988 une baisse du revenu brut agricole moyen par exploitant de pres de 4 p 100. Malgre plusieurs importantes dispositions adoptees a l'occasion de la session budgetaire du projet de loi de finances pour 1989, allegeant la fiscalite des exploitants et tendant a reduire les cotisations sociales agricoles, la situation de nombreux agriculteurs en difficultes devient preoccupante. Compte tenu de la necessite de conforter l'agriculture de notre pays face aux mesures structurelles de la Communaute europeenne, il apparait urgent que des orientations puissent etre proposees au monde agricole et que des mesures a caractere financier et social soient prises dans les meilleurs delais. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire part de sa reflexion et de lui indiquer les mesures qui pourraient etre envisagees prenant en compte les charges et difficultes sociales pesant sur les agriculteurs.

## Texte de la réponse

Reponse. - La Commission des comptes de l'agriculture de la nation s'est reunie le 25 avril dernier pour examiner les comptes provisoires de l'agriculture de 1988. Ceux-ci font apparaître une baisse de 4 p 100 du revenu agricole en 1988, ce qui confirme les premieres evaluations publiees en novembre dernier. La degradation du revenu agricole, en 1988, tient avant tout a l'accroissement des achats de moyens de production, a des prix a nouveau en hausse, tandis que les prix agricoles restent stables. Neanmoins, le maintien a un niveau eleve des aides consenties aux agriculteurs, sous forme de subventions ou de prises en charge d'interets, a contribue a limiter la baisse du revenu agricole en 1988. Il etait donc necessaire, dans ces conditions, d'accelerer l'effort entrepris par le Gouvernement pour soutenir le revenu agricole, par une action sur les charges et par des mesures d'aide aux agriculteurs en situation delicate. Cet effort s'etait deja concretise par la diminution de la taxe additionnelle sur le foncier non bati destinee au financement du BAPSA decidee lors du vote du budget de 1989, ou par l'elargissement de l'enveloppe des prets bonifies aux cooperatives d'utilisation du materiel agricole. A la suite de reunions tenues avec diverses organisations professionnelles agricoles, le Gouvernement vient de decider un ensemble de mesures supplementaires representant, au total, 600 millions de francs concernant tant les agriculteurs des zones defavorisees que l'allegement des cotisations sociales ou les petits producteurs de lait mis en difficultes par les quotas. De plus, il soumet actuellement au Parlement un projet de loi dont l'un des volets porte reforme de l'assiette des cotisations sociales agricoles. L'objectif est d'indexer celles-ci sur les revenus reels des agriculteurs, permettant ainsi de poursuivre le demantelement des taxes BAPSA Toutes ces mesures traduisent clairement la preoccupation de preparer l'echeance du marche unique europeen, avec des exploitations competitives et dont la rentabilite puisse etre assuree. Le role que joue l'agro-alimentaire dans nos echanges exterieurs temoigne en effet de l'importance de ce secteur dans l'economie nationale et donc de l'attention qu'y portent les pouvoirs publics.

## Données clés

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/9/questions/QANR5L9QE11421

Auteur : M. Boulard Jean-Claude Circonscription : - Socialiste Type de question : Question écrite Numéro de la question : 11421

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et forêt Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 avril 1989, page 1506